



partage retraite de reversion entre pluralité de conjoints

Par **roumo41**, le **25/07/2024** à **19:51**

Chers lecteur Bonjour

Au décès de mon ex époux la retraite de reversion a été intégralement versé à la veuve par la CARSAT.

Pour ma part je n'ai bénéficié d'aucune pension alors que j'en ai le droit ,mais pour cela j'aurais dû me manifester au moment opportun en effectuant les démarches par méconnaissance des Lois-

Ce n'est qu'après que j'ai su que le montant de reversion -dans ce cas de pluralité d'ayant droit -doit être calculé au prorata de la durée de communauté de vie avec le défunt et versé proportionnellement aux bénéficiaires (divorcé /non remarié -dans mon cas et sa veuve

Pour ma part j'ai vécu durant 20 ans avec le défunt

Ma question est la suivante: Est ce que je peux prétendre à une réévaluation de la reversion de la part de la CARSAT depuis l'ouverture de la succession-**calcul rétroactif**- tenant compte de ce qui précède-sinon au premier du mois suivant le dépôt de la demande de reversion en cas de validation de mon dossier (actuellement je n'ai fait aucune démarche)

Merçi pour votre aide

Par **Marck.ESP**, le **26/07/2024** à **13:50**

Bienvenue sur LegaVox

Vous évoquez uniquement la CARSAT. Qu'en est-il de ou des complémentaires ?

Où en êtes vous des formalités ?Vous n'indiquez aucune date,

Sachez que vous avez généralement un an pour faire la demande de pension de réversion qui n'est pas automatique.

Après un an, elle n'est plus rétroactive.

La date d'effet est le plus souvent le premier jour du mois qui suit le décès

Par **roumo41**, le **26/07/2024** à **16:09**

Chers Marck,

Bonjour,

Je tiens à vous remercier pour votre intérêt à cette problématique.

Tout d'abord il est de mon devoir de préciser que je me suis substitué à la personne intéressée laquelle n'est autre qu'une proche parente(tante maternelle) n'étant pour ma part aucunement concerné

En effet c'est à la suite d' une banale discussion que cette dernière m'a fait part de sa situation d'où ma promesse à fournir mon assistance pour résoudre son problème.

J'attends donc de recevoir un complément d'information et de documents ce qui explique mes approximations sur cette affaire.

Je reviendrai certainement plus en détails incessamment

Cordialement

Par **Marck.ESP**, le **26/07/2024** à **18:33**

Bien volontiers, merci.